

BULLETIN MUNICIPAL 2025



Conflans-sur-Loing

TAXI KLM

Aurélie JUDRIN
aurelie.judrin@gmail.com



Taxi conventionné
CPAM

06 81 32 66 96

DÉCORATION ♦ LOCATION ♦ ORGANISATION



Aurélie JUDRIN
06 81 32 66 96

Christelle TURPIN
06 83 20 21 73

162, le Pressoir - 45700 Conflans-sur-Loing
chrisly.events@gmail.com - www.chrisly-events.fr



L'EXPERT FENÊTRE

VOTRE MAISON S'OUVRE À VOUS

FENÊTRES • PORTES FENÊTRES • VOILETS • STORES • PORTES D'ENTRÉE
PORTES DE GARAGE • PORTAILS • PERGOLAS

Sarl Bethoul.LB

contact@bethoul.fr - www.bethoul.fr - Tél : 02.38.93.09.88
RN 60 - Impasse de Platteville 45700 Villemandeur




DÉMÉNAGEMENTS LANDOUR

GARDE - MEUBLES

E-mail : demenagementlandour@wanadoo.fr

ZA de la Forêt
7, rue des Entrepreneurs
45210 FONTENAY SUR LOING
Montargis
Tél. : 02 38 93 32 71 - Fax : 02 38 85 86 45
Site : www.landour.fr



LTM GROUPE

L'ÉNERGIE MAÎTRISÉE

Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Climatisation - Ventilation
Pompe à chaleur - Chaufferie Bois - Énergies renouvelables - Électricité - Domotique

Toute une gamme de solutions pour remplacer votre chauffage au fioul



Bois
PELLETS

Pompe à chaleur

Solaire

Pellet

RECONNU GREENELLE
Quali Bois

RECONNU GREENELLE
Quali Pac

RECONNU GREENELLE
ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

**PARTICULIERS - PROFESSIONNELS - COLLECTIVITÉS
INDUSTRIES - SYNDICATS DE CO-PROPRIÉTÉ**

87 route de châillon - 45700 CONFLANS SUR LOING - Tél : 02.38.98.38.04 - www.ltmgroupe.fr



Chères Conflanaises, Chers Conflanais,

C'est une année de plus passée à vos côtés.

Être élue, c'est un engagement, c'est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général, c'est donner de son temps sans compter. La communication est essentielle dans la vie communale. Nous avons bien conscience que nous vivons dans un monde, dans une France en mouvement mais aussi dans une belle commune. Dans ce bulletin, vous y retrouverez l'essentiel des informations diverses comme les travaux effectués et à venir, le budget et toutes les modalités importantes.

Malgré l'impact lié aux restrictions budgétaires de l'Etat, la commune de Conflans-sur-Loing fait en sorte de poursuivre son programme de travaux tout en tenant compte des priorités mais aussi du budget communal et des subventions allouées.

Cette année marquera le début d'un projet dont la commune a besoin en termes de mobilité, avec un accès piéton et cyclable sécurisé grâce aux nouvelles passerelles qui seront édifiées sur la peupleraie, travaux entièrement financés par l'Agglomération Montargoise.

Mon intérêt depuis le début de mon mandat, porte sur la sécurité routière. Suite à ma demande auprès du Département et de l'Agglomération Montargoise, la poursuite des trottoirs sur la RD93 courant 2025, va créer une liaison sécurisée pour les piétons depuis la sortie d'Amilly jusqu'au lieu-dit Beauregard notamment pour desservir les enfants se rendant à pied à l'abri bus. Puis, pour ralentir la circulation dans le bourg de Conflans, une écluse y sera installée ainsi qu'un passage piéton sécurisé permettant l'accès à la Mairie.

2025 sera aussi pour la commune l'année du recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Je rappelle que le recensement est un acte civique et obligatoire, je vous saurai gré de bien vouloir y collaborer, notre agent recenseur étant notre factrice.

Au plaisir de se retrouver pour les prochaines manifestations municipales et surtout pour notre première Fête Intergénérationnelle qui sera organisée par la municipalité le samedi 14 juin 2025.

Je m'associe à l'ensemble de mon conseil municipal pour vous adresser tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite, une très bonne année 2025.

Votre Maire

Christel OLIVEIRA

Le Conseil Municipal



Rang 1, de gauche à droite :

Christele AGNESSENS, Christiane PONLEVÉ LAURENT (1^{ère} adjointe), **Christel OLIVEIRA (Maire)**, Patrice COCHET (2^{ème} adjoint), Catherine MASTYKARZ et Ann QUERON.

Rang 2, de gauche à droite :

Damien LECLERC, Gérard TAREL, Pierric COUTE et Jean-Michel BILLAULT.

En octobre 2024, M. **Jacques RONDEAU** (3^{ième} adjoint) a donné sa démission du Conseil Municipal.

En accord avec le vote unanime du Conseil Municipal lors de sa séance du 27 novembre 2024, il ne sera pas remplacé.

Etat Civil 2024

Nombre de Naissance : 0

Nombre de Pacs ou de Mariage : 1

Nombre de Décès : 3

Nombre total d'habitants : 365

Lydia Blain

LYDIA BLAIN
CHARGÉE DE PROJETS IMMOBILIERS

📞 06.31.01.29.08 📞 02.38.93.65.60

🌐 www.blaincochet-immobilier.com

📍 **BLAIN & COCHET IMMOBILIER**

16, place de la République

45200 Montargis



Travaux effectués en 2024

Plateforme calcaire pour le bac à verre :

Cette plateforme a été créée par le Département afin d'accueillir un bac à verre pour un nouveau point de collecte sur la commune au lieu-dit « Beauregard » à la charge du Département.

Rénovation du portillon du cimetière :

Réalisé et posé par l'entreprise Menuiserie Ebénisterie Hervé SEVESTRE (Juranville) pour un montant de 1 008 TTC.

Installation d'une gouttière sur l'église :

Afin de limiter les infiltrations dans les fondations, la pose d'une gouttière fût nécessaire, installée par l'entreprise Philippe HOUDEAU (Montargis) pour un montant de 2 963 TTC.

Curage des fossés :

Afin d'évacuer correctement les eaux de pluie Allée des Peupliers, réalisé par l'entreprise SAS BRASI (Vimory) pour un montant de 2 844 TTC.

Poursuite de l'éclairage public en LED sur la commune aux différents quartiers :

Remplacement des luminaires publics aux lieux-dits : Les Pentes de la Rougerie, La Garenne du Charmoy, La Fosse, Les Grands Champs et la façade des bâtiments techniques par l'entreprise SOMELEC (Amilly) pour un montant de 9 628.20 TTC.

Reprise des sépultures :

Suite à la procédure menée en 2023, l'exhumation, la réduction de corps, l'évacuation du monument et le réaménagement de 3 sépultures ont été réalisés par l'entreprise Au Dernier Hommage (Charny) pour un montant de 2 900 TTC

Des demandes de subventions ont été adressées et instruites. Elles ont toutes été acceptées et validées.

Gouttière de l'Eglise



Porte cimetière



Curage des fossés





Cimetière Communal

La commune de CONFLANS-SUR-LOING s'est engagée dans une procédure de reprise des sépultures dont les concessions n'avaient pas été renouvelées.

1^{ère} procédure validée par le contrôle de légalité :

Le 29 août 2024, il a été procédé sur place, en présence de Madame le Maire, de la 1^{ère} adjointe et des représentants de la Police Intercommunale de l'AME, au second procès-verbal de constatation de l'état d'abandon de sépultures se trouvant sur la partie droite du cimetière (Allées A à J), soit 25 sépultures concernées. Ce qui a conduit la commune a lancé une mise en concurrence auprès d'entreprises de Pompes Funèbres habilitées à procéder au relevage sur concessions.

Vu le nombre important de sépultures à relever et le coût non négligeable engendré, la mairie a décidé l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux dans le respect de la maîtrise du budget communal. Trois relevages ont été réalisés cette année.

2^{ème} procédure en cours :

Depuis le début de l'année 2024, c'est la partie gauche du cimetière (Allées N à Y) qui est concernée par les démarches d'une nouvelle procédure qui devrait se terminer dans le second semestre 2025.

Ces étapes sont nécessaires, d'une part afin de pallier au manque de place dans les années à venir, et d'autre part de veiller à l'entretien, la sécurité et le bon ordre de l'espace funéraire de notre cimetière.

Le maire est détenteur de la police des cimetières et des lieux de sépultures (art. L 2213-7 à L 2213-9 du Code Général des Collectivités Locales).

Nouveauté 2024 :

La municipalité de CONFLANS-SUR-LOING a réalisé un plan (présentation par ordre alphabétique) des personnes inhumées au cimetière communal afin d'aider les ayants-droit à retrouver leurs sépultures familiales. Ce plan est à votre disposition sous le préau (face à la mairie), panneau « informations cimetière ».



N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour toutes informations complémentaires.

Travaux prévus en 2025



1. Poursuite de l'éclairage public en LED :

Remplacement des éclairages à la Vacherie, ainsi que les horloges radio-connectées à la Fosse et le Pressoir par l'entreprise SOMELEC pour un montant de 6 107,40€ TTC

2. Rénovation énergétique du logement communal :

Remplacement de 3 fenêtres donnant sur la cour par l'entreprise DUPONT (Montcresson) pour un montant de 4 301,11€ TTC

3. Poursuite des reprises des sépultures :

Pour favoriser un réaménagement du cimetière. Reprise de 4 sépultures par l'entreprise Au dernier Hommage pour un montant de 3 900.00€ TTC

4. Reprofilage et sécurisation de la route de La Charmault :

Elargissement de la voie, renforcement des bas côtés par mise en place de poutrelles latérales et reprise des bandes de roulement pour un montant estimé à 22 000.0€ TTC.

Tous les dossiers font l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités.

Point sur L'Auberge de Conflans

Le restaurant « L'Auberge de Conflans », est désormais vacant depuis 2021.

Afin de conserver une activité dans notre village, la municipalité a décidé d'user de son droit de préemption sur ce bien.

Le projet, initialement porté par l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local), a mis en évidence des coûts de travaux de réhabilitation d'une importance disproportionnée au regard du budget communal.

C'est pourquoi le Conseil municipal s'oriente vers la revente de ce bien, lequel devrait, de préférence, conserver une destination commerciale pour tout ou partie de sa surface.

Nous sommes donc en recherche d'un acquéreur pour ce cœur de village. L'idéal serait qu'une Conflanaise ou un Conflanais s'y projette.



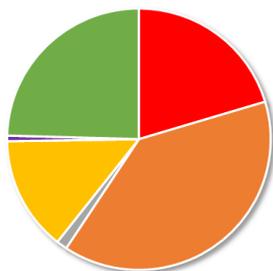
Budget Communal 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

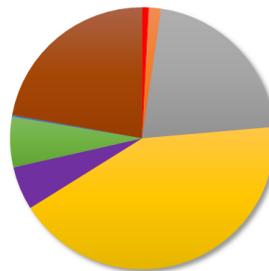
DEPENSES de FONCTIONNEMENT	€	%	RECETTES de FONCTIONNEMENT	€	%
Charges générales	46 544	20	Atténuation de charges	2 782€	1
Charges de personnel et frais assimilés	88 901	39	Produits des services	5 131 €	1
Atténuations de produits	3 012 €	1	Impôts et Taxes	73 636 €	21
Autres charges de gestion courante	32 273 €	14	Fiscalité locale	146 705 €	43
Charges financières	1 584 €	1	Dotations, subventions et participations	18 519 €	5
Frais scolaires et autres participations	56 099 €	25	Autres Produits de gestion courante	21 484€	6
			Produits spécifiques	721€	1
			Excédent fonctionnement reporté 2023	76 478€	22
Total des Dépenses :	228 413 €	100	Total des Recettes :	345 456 €	100

Excédent de fonctionnement 2024 : 117 043€

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



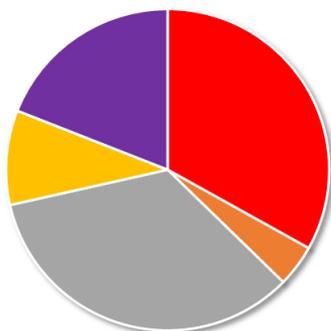
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de charges
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Impôts et taxes
- Fiscalité locale
- Charges financières
- Frais scolaires et autres participations
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits spécifiques
- Excédent fonctionnement reporté 2023

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

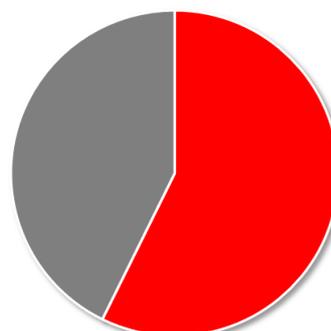
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	€	%	RECETTES D' INVESTISSEMENT	€	%
Emprunts et dettes assimilées	21 747 €	33	Dotations, fonds divers et réserves	21 520 €	57
Immobilisations incorporelles	2 760 €	4	Subventions d' investissement	16 045 €	43
Immobilisations corporelles	22 425 €	34			
Autres immobilisations financières	6 245 €	10			
Déficit investissement reporté 2023	12 490	19			
Total des Dépenses :	65 667 €	100	Total des Recettes :	37 565 €	100

Déficit d'investissement 2024 : -28 102 €

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Immobilisations corporelles
- Autres immobilisations financières
- Déficit d'investissement reporté 2023

Retour en images sur l'année 2024



Cérémonie des Vœux 2024 en présence du Député de la 4^{ème} circonscription M. Thomas MENAGE, du Président de l'Agglomération Jean-Paul BILLAULT, du Conseiller Départemental M. Christophe BOUQUET et Remise de la « Médaille de l'assemblée Nationale » à Mme Marie Madeleine BOILE par M. le député Thomas MENAGE.



Julien et Clara MORA ont participé au 4L Trophy, dans le cadre d'une action humanitaire

Fête d' Halloween du 31 octobre 2024



En partenariat avec le SMIRTOM, la Commune à organisé, le 25 Mai 2024 au matin, une Journée Citoyenne ayant pour thème «Nettoyons notre commune». Cette opération n'a mobilisé que 12 personnes.

Cependant, cette marche citoyenne, a permis de récolter sur 10 kms **un total de 150 Kg de déchets** qui ont été triés à leur arrivée puis évacués par les équipes du SMIRTOM.

Un apéritif a clôturé cette matinée propreté.

Retour en images 2024 – suite



Passage, rendu piéton, ouvert au public pour accéder à la berge du Loing. Consignes : ne pas s'écartier du passage et ne pas déplacer les pierres aux abords et dans le lit du Loing.



Fête des voisins à la Vacherie le 31 mai 2024

Concert



voyage spirituel et musical
dans le temps et l'espace

Byzance, Arménie, Hongrie, Russie, Italie, Allemagne, pays basque, Corse, Irlande...

Armelle Doutrebente mezzo soprano

Paul Bierer orgue

dimanche 30 juin 2024 à 16h

Eglise de Conflans sur Loing (45)

libre participation à la rémunération des artistes



Repas des anciens 1 décembre 2024

Autres évènements 2024



Décoration de la Mairie pour
« Octobre Rose »



Célébration 8 Mai



Célébration du 11 Novembre



Animations pour les enfants de la Commune en 2024



A l'occasion de Noël, vingt deux enfants de la Commune ont assisté au spectacle de marionnettes « les Blablanettes », le 14 décembre dans la salle communale Maurice Saillant.

Le père Noël est aussi passé et a remis des chocolats aux enfants.

Enfin, un **concours de dessin** a été organisé à cette occasion par la Mairie et un cadeau à chaque enfant ayant participé a été distribué par Madame le Maire et sa Première Adjointe.



Chasse aux œufs des enfants pour Pâques 2024

La commune de Conflans sur Loing est classée « 1 Fleur » du Label des Villes et Villages Fleuris.

Afin de proposer un cadre de vie agréable et d'offrir un fleurissement de qualité aux habitants, le fleurissement s'effectue sur 2 périodes : printemps-été et automne-hiver.

Cette année, le jury régional a été de passage le 21 août 2024. Grâce à notre engagement et la valorisation de notre commune, l'appréciation du jury est favorable dans un cadre de vie où il fait bon vivre, nous conservons ce label 1 Fleur.



Cependant, le travail de fleurissement et d'entretien doit s'effectuer durant toute l'année car certains membres de jury régional ou départemental passent inopinément afin de vérifier que les exigences de ce label sont respectées pour pouvoir concourir à ce titre, de même pour le concours des maisons fleuries.

Le passage du jury, régional et départemental, s'effectue en général tous les 3 ans, si les bonnes conditions le permettent.

En embellissant notre commune, nous contribuons à la rendre attractive et agréable.

Ce qui amène à demander à toutes et à tous d'être solidaire pour entretenir nos parcelles et notre patrimoine afin de conserver notre label. Gardons notre beau village fleuri !



Vie associative

Le Club
de l'Amitié

Le programme des activités du Club de l'année 2024 a été le suivant :

- Janvier : Assemblée Générale suivie de la galette des rois
- Mars : « Blanquette de veau » à la Brasserie de la Poste
- Mai : sortie au Cabaret « La Ruche Gourmande »
- Novembre : repas Beaujolais Nouveau

Le Club qui a un statut d'Association comprend à la fin de 2024, un nombre de 38 adhérents.

On rappelle que le prix de l'adhésion est de 15 Euros par couple.

Le Président du Club, M. Jean-Claude SEGUIN est joignable au : 02 38 07 61 42.

N' hésitez pas à le contacter.



Le Club de l'Amitié à la Brasserie de la Poste pour le repas « Blanquette de Veau »

TAXI

Christophe GELIN

7J/7



24H/24

- Transports toutes distances •
- Aéroports - Gares •

Conventionné CPAM et toutes Caisses de Santé

 06 29 86 77 43

Don reçu par la Mairie

Cécile TAREL est une artiste-sculptrice professionnelle née en 1946 dans la Sarthe qui commença à modeler l'argile vers l'âge de 14 ans et qui réside à Conflans-sur Loing.

Elle fût toujours passionnée par le modelage de l'argile et se forma dans l'atelier du sculpteur Pikko Nikolitch à Paris de 1975 à 1979.

Elle a également étudié au conservatoire d'art plastiques de Fresnes.

Grande admiratrice de Maillol et Volti, la représentation féminine est au cœur de sa démarche artistique, son sujet de prédilection, "un hymne à une féminité intemporelle et généreuse"

Ses techniques sont la terre cuite (des pièces originales) et les bronzes fabriqués à la fonderie Ilhat à Flourens (31).

A partir de 1979 elle exposa dans diverses galeries et salons ou elle reçut de nombreuses récompenses:

1980 Médaille de bronze au salon de Versailles

1981 Médaille de bronze au salon des Artistes Français

1982 Nommée sociétaire du salon des indépendants et du salon des Artistes Français

1982 **prix spécial du jury à Montargis**

1998 médaille d'argent au salon des peintres et sculpteurs du Midi de Toulouse.

A partir de 1985, expositions particulières dans les galeries :

1987 Galerie Bruno Rack-Madoux rue de Miromesnil à Paris

1990 Galerie des Granges à Lyon

1991 Galerie Akka-Valmay rue de Seine à Paris

1991 Galerie Robin-Léadouze avenue Matignon Paris

1993 Galerie Jean Pierre Hamon le Havre

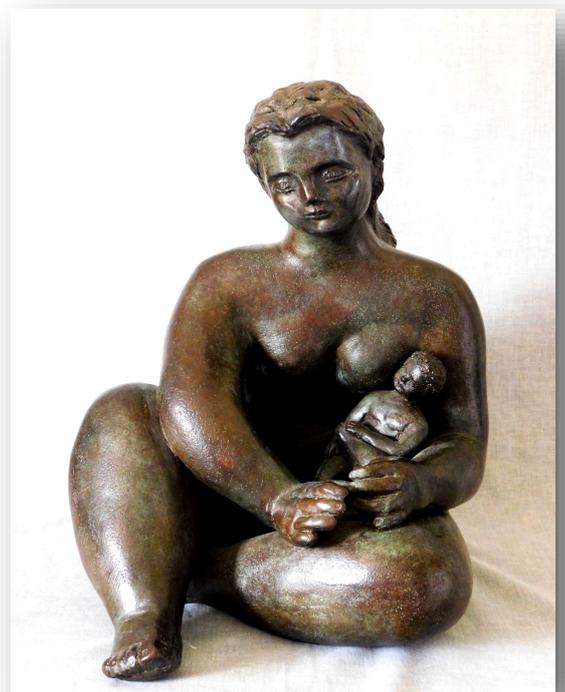
2012 Galerie Jamault à Versailles

Des sculptures de Cécile Tarel sont exposées dans plusieurs communes comme Carla Bayle en Ariège, Capens en Haute-Garonne et Conflans-sur-Loing.

Le Don a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal, après délibération lors de la séance du 18 Septembre 2024.

Le Conseil Municipal a aussi exprimé sa profonde gratitude à Mme TAREL pour sa générosité envers la Commune.

La statue sera exposée en 2025 dans la cour de la Mairie devant le mur de la salle communale Maurice Saillant.



Services à votre disposition



L'avez-vous remarquée ?

Une boîte à livres a été installée sous l'abri devant la Mairie.

Vous avez lu un livre et il traîne sur une étagère ? Donnez-le... pourquoi pas ?

Et prenez en un autre ! C'est tout simple !

Prenez, lisez, emportez et redéposez des livres au secrétariat de la Mairie quand vous voulez, comme vous voulez !

Boîte à piles : rappel !

Une boîte à piles disposée à proximité du parking du Bourg de Conflans est à votre disposition, ne pas hésiter à y déposer toutes les piles usagées, c'est bon pour la planète !

Retrouvez des informations sur le tri et le recyclage des piles sur : www.jerecyclamespiles.com



Eclairage, Mise en lumière du patrimoine,
Location groupe électrogène,
Entretien et dépannage transformateur privé

45200 AMILLY

Tél : 02 38 28 32 00

Mail : montargis@som-elec.fr

www.som-elec.fr

Sur 100 piles* :

* Estimations Corepile



Les producteurs du Gâtinais

Le Gâtinais montargois est riche en savoir-faire agricole. Nos producteurs, engagés pour une agriculture de proximité, vous offrent des produits frais et de qualité.

En achetant directement auprès d'eux, vous participez à un modèle économique durable tout en profitant de produits cultivés près de chez vous.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Gâtinais montargois travaille avec les producteurs pour encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et renforcer l'accès à une alimentation locale et saine pour tous.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de transition vers une agriculture bas carbone, essentielle pour notre avenir.

N'attendez plus pour découvrir leurs produits locaux et soutenir ceux qui nous nourrissent chaque jour !



en Direct Producteur

GÂTINAIS MONTARGOIS
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

guide des producteurs
FAITES VOS COURSES
DANS LE GÂTINAIS MONTARGOIS

En mangeant local, vous participez au soutien de nos agriculteurs, renforcez l'économie locale, protégez notre environnement et renforcez le lien social du territoire. Nous sommes plus que jamais engagés en faveur d'une transition agricole et alimentaire bas carbone par et pour tous !

Retrouvez les guides dans les mairies, les offices et chez les producteurs.

RENDEZ-VOUS SUR WWW.LESPRODUCTEURSGATINAIS.COM

La rénovation énergétique : où se renseigner pour ne pas se faire arnaquer !

Depuis plusieurs années, la rénovation énergétique des logements est une démarche devenue courante, principalement liée à la hausse du prix des énergie, mais aussi par la prise de conscience des économies nécessaires de nos ressources. Les différents gouvernements successifs, aidés par l'Europe, favorisent ces actions par le biais de primes incitatives pour le passage à l'acte.

Nous allons tenter de vous aider à comprendre les principaux mécanismes disponibles en cette fin d'année 2024 (susceptibles de faire l'objet de modifications en 2025).

En ce qui concerne les principaux travaux pouvant disposer d'aides, ce sont les travaux touchant à l'isolation (les murs, les sols, les plafonds, le traitement des ponts thermiques et les menuiseries), le chauffage et la production d'eau chaude par énergie renouvelable, l'émission de chaleur à basse température ou par des équipements performants, la programmation du chauffage, la ventilation performante et la production d'électricité par énergie renouvelable.

Ma Prime Rénov' : 2 parcours différents

L'aide gouvernementale Ma Prime Rénov' se divise en deux parcours différents. Soit :

Ma Prime Rénov' à l'acte :

Pour des travaux individualisés : par exemple le remplacement de ses menuiseries et l'installation d'un poêle à bois : le montant des aides disponibles est forfaitaire par type de travaux réalisés en fonction d'un barème lié au lieu de résidence, au niveau de revenu du ménage et au nombre de personnes constituant ce ménage. Le montage du dossier se fait en ligne sur le site <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov> . Les produits mis en œuvre doivent répondre à des critères techniques minimum et être mis en œuvre par des entreprises disposant de labels (RGE, Qualibois, Qualipac, QualiPV, ...)

Ma Prime Rénov' – Rénovation d'ampleur :

Pour des travaux plus importants tels que la rénovation complète d'une maison lors de son acquisition ou un projet de rénovation globale d'un bâtiment existant. Le montant des aides est calculé en fonction de la différence de classement énergétique du logement avant et après travaux, du lieu de résidence, du niveau de revenu du ménage et du nombre de personnes constituant ce ménage.

Ce parcours est réalisé obligatoirement en collaboration avec un « accompagnateur travaux » formé et agréé pour le suivi de tels chantiers. Sa rémunération reste à la charge du demandeur de l'aide (avec une prise en charge partielle de celle-ci possible selon conditions de revenu et de composition du foyer fiscal). Son rôle sera de réaliser un audit du bâtiment dans son état actuel, puis de proposer des solutions techniques de travaux permettant d'atteindre les niveaux d'économies exigés par le dispositif. Il vous aide également à confirmer que les matériaux proposés par les professionnels sont conformes aux exigences de la réglementation et que les entreprises choisies disposent bien des labels nécessaires (RGE, Qualibois, Qualipac, QualiPV, ...) pour l'obtention des aides. Il peut, durant le chantier, vous accompagner dans le suivi de l'avancement et le contrôle de la bonne mise en œuvre des éléments techniques. Le montage du dossier se fait en ligne sur le site <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov> .

Les CEE (ou C2E) : chacun fait ce qu'il veut !

Les primes CEE ou C2E sont distribuées par tous les fournisseurs d'énergie.

Pour comprendre le principe du dispositif, il faut revenir en arrière de quelques années lors du Grenelle de l'Environnement. A cette période, il a été voté « l'obligation » des fournisseurs d'énergie de mettre en place des dispositifs d'incitation à l'économie d'énergie auprès de leurs clients. Le but étant de faire réduire la consommation énergétique de ces derniers. Les fournisseurs sont donc devenus des « obligés » et reçoivent tous les 3 ans des volumes « d'obligations d'économie d'énergie » à réaliser.

Aussi afin d'inciter leurs clients à réaliser des travaux d'économie d'énergie, chaque fournisseur distribuant de l'énergie non renouvelable a mis en place un ou des programmes d'incitation financière. Ces programmes sont libres de leur forme, de leur montant et de leur durée. Aussi pour une même opération d'économie d'énergie, le montant de la prime CEE peut varier d'un fournisseur d'énergie à un autre.

A savoir que vous n'êtes pas obligé de choisir votre fournisseur d'énergie actuel pour obtenir votre prime CEE, tout comme le fournisseur d'énergie qui vous finance la prime CEE ne peut pas vous obliger à devenir client chez lui.

Le montant de votre prime dépend de la typologie de travaux réalisés, des ressources du ménage et du nombre de personnes constituant le foyer fiscal. Cette prime est estimée lors de votre simulation sur le site de France Rénov précédemment cité. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du professionnel qui réalise vos travaux, il dispose souvent de partenariat avec un fournisseur d'énergie pour vous accompagner lors de cette démarche.

Les primes Régionales ou Départementales :

Selon la typologie de travaux et le parcours de rénovation choisi, les primes sont différentes !

Aussi il est primordial de prendre contact avec l'ANAH (l'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat) représenté dans le Loiret par l'ADIL 45 1 Bis rue saint Euverte - 45000 Orléans – 02 38 62 47 07 pour connaître les aides mobilisables en fonction des travaux envisagés.

Pour se renseigner :

Sur internet : privilégiez les sites de l'état ou des associations agréées :

www.france-renov.gouv.fr - www.maprimerenov.gouv.fr - www.adil45-28.org - www.service-ecohabitat.com

Par téléphone : 0 808 800 700 (Conseiller France Rénov' National)

Localement : Service Eco Habitat Pole d'équilibre territorial rural Gâtinais montargois - 5 allée du Docteur Gastellier - 45200 Montargis France - Sur rendez-vous uniquement.

Email : conseil.energie@gatinaismontargois.com - Téléphone : 02 38 92 10 58 - Uniquement sur rendez-vous.

Les professionnels de la rénovation énergétiques agréés localement :

www.france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte et www.qualit-enr.org/annuaire



architecture 2 agences
Orléans
Montargis
tél. 06 88 70 44 26
tél. 02 38 94 67 28

www.alpha-archi.com



Accompagnateur Agréé
MAR-45-0003385

Vous êtes :
· Propriétaires occupants,
· Propriétaires bailleurs,
· Usufructiers.

Sous quelles conditions ?
· Le logement doit être occupé comme résidence principale,
· Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans,
· Réaliser la rénovation par des professionnels qualifiés RGE,
· La rénovation permet un gain d'au moins 2 classes énergétiques.

Rénovez votre logement sans dépenser un sou ! ou presque*



*: Jusqu'à 63000 € d'aides de l'ANAH, et plus encore.
Travaux éligibles : Chauffage, Menuiseries, Isolation par l'extérieur, Isolation intérieure de toiture, sols ou murs, VMC... et plus encore.

Visitez notre site 

Estimez vos aides 

Bien vivre ensemble!

Nuisances sonores

Qu'appelle t'on « bruits » de voisinage?

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux, principalement les aboiements de chiens
- des appareils de diffusion du son et de la musique
- des outils de bricolage, de jardinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, motoculteurs, etc...)

Afin de préserver le repos ou la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 1er mars 1999, pris en application de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, doivent être respectées.

En ce qui concerne l'utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., il y convient de veiller à respecter les horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les Samedis : de 9h00 à 12h00 / De 15h00 à 19h00

Les Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

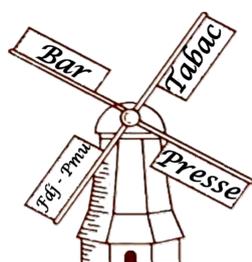
Animaux errants sur la voie publique



Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur du village.

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Les infractions sont passibles d'amende.



Au
Gros
MOULIN

303 rue du Gros Moulin, 45200 AMILLY- Tél: 02 38 85 46 69

LM

LECLERC
MULTISERVICES
LE SERVICE AU SENS PROPRE

Conseil - Expertise privée - Réalisation - Dépannage
Génie climatique - Plomberie - Domotique - Multiservices

245 le pressoir - 45700 CONFLANS SUR LOING

☎ 02.34.02.60.53 - ☎ 06.22.51.92.57 - ✉ leclercmultiservices@icloud.com

Entreprise individuelle - SIREN : 501835706 - Code APE : 4322A - RCS ORLEANS

Le service de l'eau

Le syndicat mixte d'alimentation en eau potable (**SMAEP**) de Chateau Renard, dispose de la compétence « eau potable » Sur son territoire qui regroupe six communes, Chateau Renard, Conflans sur Loing, Gy les Nonains, Melleroy, Saint Firmin des bois Saint-Germain des prés.

Le Service est géré dans le cadre d'une délégation de service public par affermage. L'exploitation a été confié à l'entreprise **SAUR**, par un contrat qui a pris effet le 1er juillet 2013 pour se terminer le 31 décembre 2025.

La population desservie par le service d'eau potable sur le secteur de notre SMAEP est de 6022 habitants, soit 341, abonnés dont 177 sur notre commune .

Le volume Vendu sur Conflans s'élève à 17 825 m³.

Le service dispose de :

- un ouvrage de prélèvement (forage de l'érable)
- une station de production(l'érable 180 m³ /heure)
- une station de surpression (Melleroy 15 m³ /heure
- six ouvrage de stockage (capacité total de 1830 m³)
- 280 km de linéaires de réseaux.



Fixation des tarifs :

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la Collectivité.
- d'une part qui revient à l'exploitant.
- d'une part, revenant aux autres organismes (Agence de l'eau)

Le prix du Service comprend une partie Fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.

PRIX/FACTURE



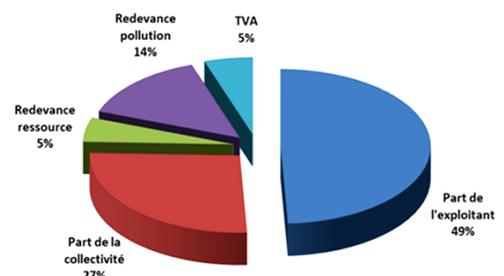
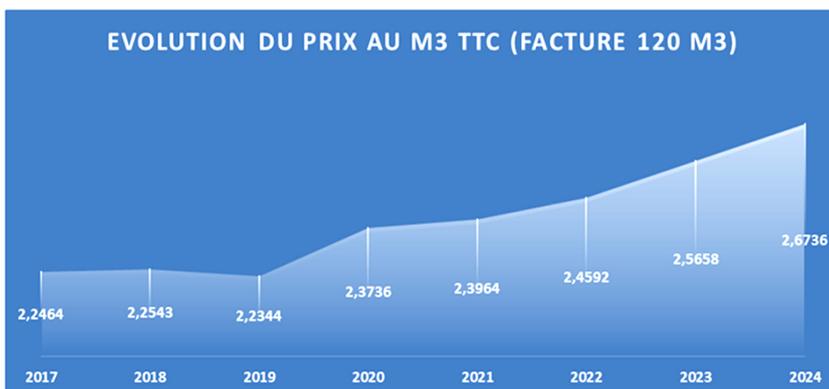
Tarifcation et recettes

➤ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³



	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
Part de l'exploitant	142,57 €	152,40 €	157,94 €	3,64%
Part de la collectivité	76,55 €	78,85 €	84,37 €	7,00%
Redevance ressource	15,00 €	15,00 €	16,20 €	8,00%
Redevance pollution	45,60 €	45,60 €	45,60 €	0,00%
TVA	15,38 €	16,05 €	16,73 €	4,20%
TOTAL	295,10 €	307,90 €	320,83 €	4,20%

Le prix TTC pour une facture 120 m³ au 1^{er} janvier 2024 est de 2,6736 €/m³ , soit une augmentation de 4,20%.



Informations Civiques



**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

🔍 le-recensement-et-moi.fr



Information importante :

le recensement des habitants de la commune
s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2025.



**Le recensement
de la population,
c'est utile pour
les communes !**

Le budget de votre commune
dépend du nombre de ses habitants
et de sa composition.

SNU pour tous les jeunes !

Le **Service National Universel (SNU)** est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement.



Remplacement de l'ancien permis de conduire rose cartonné par le nouveau modèle

Votre permis de conduire pliant 3 volets « rose cartonné » est valable jusqu'au **19 janvier 2033**. Vous pouvez cependant demander son remplacement dès maintenant par le nouveau modèle au format carte de crédit. Cela pourrait notamment vous éviter d'être confronté, à l'approche de l'échéance, à un engorgement des services dédiés à cette tâche.



Pour remplacer votre permis de conduire cartonné par le modèle « carte de crédit », vous devez en faire la demande en ligne sur [le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés \(ANTS\)](#). Une fois sur le site, vous pouvez vous connecter :

- grâce à FranceConnect (connexion grâce à l'identifiant et au mot de passe que vous utilisez sur Impots.gouv, Ameli ou L'identité numérique – La Poste...), ou avec vos identifiants ANTS.

Si vous n'en avez pas, il vous est proposé de créer un compte afin que vous puissiez avoir un espace personnel spécifique sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Lors de votre demande de remplacement de votre permis de conduire, vous devez transmettre au format numérique :

- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans, passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans...);
- un justificatif de domicile (une facture datant de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, un avis d'imposition ou de non-imposition, une quittance de loyer...);
- une photo-signature numérique (il s'agit d'une photographie qui comprend également une représentation numérique de votre signature, et qui est réalisée dans un photomaton agréé par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ou auprès d'un photographe professionnel (lui aussi agréé par l'ANTS). Si vous souhaitez envoyer une photo d'identité au format papier, il vous est proposé à la fin de la démarche de télécharger puis d'envoyer un formulaire de dépôt photo signature.

La démarche est gratuite !

Se déplacer autrement



ENSEMBLE, FAISONS DU COVOITURAGE une habitude du quotidien !

Pour vos trajets partagés, utilisez Mobicoop et rejoignez la communauté du Gâtinais montargois déjà composée de plus de 1 100 utilisateurs !

Comment ? On vous explique ça en 5 étapes :

1. Je me rends sur l'application ou le site Mobicoop
2. Je crée un compte d'utilisateur
3. Je publie une annonce
4. Je valide un trajet
5. Je covoiture !

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur notre page Facebook :
COVOITURAGE GÂTINAIS MONTARGOIS



Point covoiturage sur RD93 à Conflans-sur-Loing à proximité de l'abri Bus

Votre information sur la commune en temps réel

Votre mairie a mis en place une **application mobile « Localiti » pour smartphone** reliée à son **site internet** afin de vous transmettre en temps réel des informations utiles au quotidien (actualités communales, agenda, manifestations...) voire même des alertes en cas d'urgence.

Tout cela **gratuitement et sans nécessité de se créer un compte !**



Localiti
Votre information locale en temps réel

Votre mairie a mis en place l'application mobile **Localiti** afin de vous transmettre en temps réel les dernières actualités, les événements à venir ou encore les alertes sanitaires ou météo...

Téléchargez-la **gratuitement** et sans nécessité de vous créer un compte !



The smartphone screen shows the app interface for 'Mairie de Petit-Chabreuil-sur-Mer (75000)'. It features a search bar, a list of nearby municipalities, and a main section with news items like 'Compte rendu de la réunion de conseil du 04...', 'Etaient présents Mme le Maire Sylvie Durand, les adjoints (sauf M. Martin, excuse)...', and 'Fermeture annuelle de secrétariat'. There are also buttons for 'Signalement' and 'Contact'.

Comment ça marche ?



- 1** Scannez le QR code pour télécharger gratuitement l'application mobile
- 2** Géolocalisez-vous ou recherchez votre localité et ajoutez-la dans vos « favoris »
- 3** Recevez les notifications directement, partagez-les et enregistrez-les dans vos « signets »
- 4** Contactez votre Mairie et transmettez-lui vos signalements en quelques secondes
- 5** Des questions ? Contactez l'équipe d'Assistance de Localiti en un clic !

La dématérialisation des informations communales

La dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales.

En date de l' *Ordonnance du 1er juillet 2022* : **la publication électronique devient la formalité de publicité de droit commun dans les communes de plus de 3500 habitants.**

Cette ordonnance met donc fin à l'obligation d'assurer l'affichage ou la **publication papier** des actes des collectivités territoriales..

Votre commune est résolue à **aller progressivement dans le sens de la dématérialisation** même si elle n' est pas encore soumise à cette obligation.

C'est pourquoi a été mis en place depuis plusieurs années déjà **le site internet officiel** de la Mairie et plus récemment l'application « **LOCALITI** ». La distribution des informations via un support papier va donc logiquement disparaître progressivement.

Afin que vous tous, restiez toujours correctement informés, la Mairie vous invite donc à consulter fréquemment soit son site internet soit l'application « **LOCALITI** », dans un esprit civique.

Calendrier 2025 de collecte des ordures ménagères



A partir du mois de février 2025, la collecte des ordures ménagères aura lieu le lundi matin (à sortir le dimanche soir).

La collecte sélective reste inchangée : le vendredi soir en semaines impaires (à sortir avant 18H30)

LES BONS GESTES

Le Verre

> Les bouteilles

> Les pots et bocaux

se recycle

A L'INFINI !

SMIRTOM
DE LA REGION DE Montargis

Confians sur Loing

Calendrier de collecte 2025

Janvier*	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Me 1	Sa 1	Sa 1	Ma 1	Je 1	Di 1	Ma 1	Ve 1	Lu 1	Me 1	Sa 1	Lu 1
Je 2	Di 2	Di 2	Me 2	Ve 2	Lu 2	Me 2	Sa 2	Ma 2	Je 2	Di 2	Ma 2
Ve 3	Lu 3	Lu 3	Je 3	Sa 3	Ma 3	Je 3	Di 3	Me 3	Ve 3	Lu 3	Me 3
Sa 4	Ma 4	Ma 4	Ve 4	Di 4	Me 4	Ve 4	Lu 4	Je 4	Sa 4	Ma 4	Je 4
Di 5	Me 5	Me 5	Sa 5	Lu 5	Je 5	Sa 5	Ma 5	Ve 5	Di 5	Me 5	Ve 5
Lu 6	Je 6	Je 6	Di 6	Ma 6	Ve 6	Di 6	Me 6	Sa 6	Lu 6	Je 6	Sa 6
Ma 7	Ve 7	Ve 7	Lu 7	Me 7	Sa 7	Lu 7	Je 7	Di 7	Ma 7	Ve 7	Di 7
Me 8	Sa 8	Sa 8	Ma 8	Je 8	Di 8	Ma 8	Ve 8	Lu 8	Me 8	Sa 8	Lu 8
Je 9	Di 9	Di 9	Me 9	Ve 9	Lu 9	Me 9	Sa 9	Ma 9	Je 9	Di 9	Ma 9
Ve 10	Lu 10	Lu 10	Je 10	Sa 10	Ma 10	Je 10	Di 10	Me 10	Ve 10	Lu 10	Me 10
Sa 11	Ma 11	Ma 11	Ve 11	Di 11	Me 11	Ve 11	Lu 11	Je 11	Sa 11	Ma 11	Je 11
Di 12	Me 12	Me 12	Sa 12	Lu 12	Je 12	Sa 12	Ma 12	Ve 12	Di 12	Me 12	Ve 12
Lu 13	Je 13	Je 13	Di 13	Ma 13	Ve 13	Di 13	Me 13	Sa 13	Lu 13	Je 13	Sa 13
Ma 14	Ve 14	Ve 14	Lu 14	Me 14	Sa 14	Lu 14	Je 14	Di 14	Ma 14	Ve 14	Di 14
Me 15	Sa 15	Sa 15	Ma 15	Je 15	Di 15	Ma 15	Ve 15	Lu 15	Me 15	Sa 15	Lu 15
Je 16	Di 16	Di 16	Ve 16	Lu 16	Je 16	Me 16	Sa 16	Ma 16	Je 16	Di 16	Ma 16
Ve 17	Lu 17	Lu 17	Ma 17	Je 17	Di 17	Ma 17	Ve 17	Me 17	Ve 17	Lu 17	Me 17
Sa 18	Ma 18	Ma 18	Ve 18	Sa 18	Lu 18	Me 18	Di 18	Je 18	Sa 18	Ma 18	Je 18
Di 19	Me 19	Me 19	Sa 19	Lu 19	Je 19	Sa 19	Ma 19	Ve 19	Di 19	Me 19	Ve 19
Lu 20	Je 20	Je 20	Di 20	Ma 20	Ve 20	Di 20	Me 20	Sa 20	Lu 20	Je 20	Sa 20
Ma 21	Ve 21	Ve 21	Lu 21	Me 21	Sa 21	Lu 21	Je 21	Di 21	Ma 21	Ve 21	Di 21
Me 22	Sa 22	Sa 22	Ma 22	Je 22	Di 22	Ma 22	Ve 22	Lu 22	Me 22	Sa 22	Lu 22
Je 23	Di 23	Di 23	Me 23	Ve 23	Lu 23	Me 23	Sa 23	Ma 23	Je 23	Di 23	Ma 23
Ve 24	Lu 24	Lu 24	Je 24	Sa 24	Ma 24	Je 24	Di 24	Me 24	Ve 24	Lu 24	Me 24
Sa 25	Ma 25	Ma 25	Ve 25	Di 25	Me 25	Ve 25	Lu 25	Je 25	Sa 25	Ma 25	Je 25
Di 26	Me 26	Me 26	Sa 26	Lu 26	Je 26	Sa 26	Ma 26	Ve 26	Di 26	Me 26	Ve 26
Lu 27	Je 27	Je 27	Di 27	Ma 27	Ve 27	Di 27	Me 27	Sa 27	Lu 27	Je 27	Sa 27
Ma 28	Ve 28	Ve 28	Lu 28	Me 28	Sa 28	Lu 28	Je 28	Di 28	Ma 28	Ve 28	Di 28
Me 29	Sa 29	Sa 29	Ma 29	Je 29	Di 29	Ma 29	Ve 29	Lu 29	Me 29	Sa 29	Lu 29
Je 30	Di 30	Di 30	Ve 30	Lu 30	Je 30	Me 30	Sa 30	Ma 30	Je 30	Di 30	Ma 30
Ve 31	Lu 31	Lu 31	Ma 31	Je 31	Di 31	Ma 31	Ve 31	Me 31	Ve 31	Lu 31	Me 31

À NOTER ⚠️

Les collectes sont assurées les jours fériés à l'exception du 25 décembre et du 1 janvier. Ces dernières sont décalées d'une journée jusqu'au samedi.

Un doute sur le tri, Une question sur la collecte ?

Contactez-nous au 02 38 87 37 38 ou par mail : info-tri@smirtom.fr

Ordures Ménagères

Lundi matin (à sortir la veille au soir)

Collecte sélective

Vendredi soir en semaines impaires (à sortir avant 18h30)

* Janvier 2025: jours de collecte de votre secteur avant février 2025

Des numéros toujours utiles !

 **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Gâtinais - Montargois**
l'association qui coordonne les professionnels de santé du territoire

SOINS NON PROGRAMMÉS

- VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN TRAITANT** ou ce dernier est indisponible.
- VOUS ÊTES MALADE ET PENSEZ QUE CE N'EST PAS VITAL**
Urgences vitales : blessure grave, hémorragie importante, trouble neurologique brutal, douleur thoracique brutale etc.
- VOTRE ÉTAT DE SANTÉ NÉCESSITE UN AVIS MÉDICAL dans les 24 à 48h**
Fièvre de 40° chez un enfant, cystite, lumbago aigu, angine, infection urinaire etc.

❗ Les certificats médicaux ne relèvent pas des soins non programmés.

VOUS RÉSIDEZ DANS LE GÂTINAIS MONTARGOIS



À PARTIR DU 5 SEPT. 2022

CONTACTEZ NOUS

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (hors jours fériés)

02 18 12 14 47

en cas d'urgence vitale, composez le 15 ou le 112

Une action réalisée par la CPTS Gâtinais Montargois en partenariat avec le département du Loiret 

ne pas jeter sur la voie publique

NUMÉROS D'URGENCE

 WWW.HOPTOYS.FR

 POLICE-SECOURS 17	 SAPEURS-POMPIERS 18
 SAMU 15	 NUMÉRO D'URGENCE pour les personnes sourdes et malentendantes 114
 APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112	

Les pictogrammes sont réalisés avec le logiciel Symwriter vendu sur www.hoptoys.fr



Gendarmerie de Pannes

A noter que Conflans-sur-Loing ne dépend plus de la Gendarmerie de Château-Renard depuis le 1^{er} juillet 2024 mais de la Gendarmerie de Pannes

Téléphone: 02 38 28 05 75

Adresse :
630 rue de la Charbonnière
45700 PANNES

Permanences ouvert au public :
le lundi, mercredi et samedi matin de 8H à 12H



Police Intercommunale à Corquilleroy:

N° d'appel : 02 38 28 00 17

Rédaction et création de la maquette par l'équipe municipale.

Merci également aux annonceurs présents dans ce bulletin qui permettent la diffusion de celui-ci.

Impression : Imprimerie Leloup à Villemandeur

Entreprise de Maçonnerie

COUVERTURE - CARRELAGE

S.A.S. BRASI



- *CONSTRUCTIONS*
- *RENOVATION*
- *TRANSFORMATIONS*
- *TERRASSEMENT*

3, ROUTE DE MOISSY - 45700 VIMORY

Tél. 02 38 98 31 39

06 80 01 33 56

06 21 04 30 79